



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Victor Wiard, Miguel Schelck, Blanche de Pierpont, Joëlle Mbeka, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance du 19.05.20

#Objet : Ecole de la Sapinière – Aménagement des combles – Sortie de secours - Approbation des conditions et du mode de passation - Article : 7221/724-60 - Montant : 700.000,00 euros TVAC Budget : 2020.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 euros) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2020-1208 relatif au marché "Ecole de la Sapinière – Aménagement des combles – Sortie de secours" établi par le Service Bâtiments Publics ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Démolition et parachèvement intérieur et extérieur), estimé à 641.509,43 euros HTVA ou 680.000,00 euros, 6% TVAC ;

* Lot 2 (Escalier de secours), estimé à 18.867,92 euros HTVA ou 20.000,00 euros, 6% TVAC ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 660.377,35 euros HTVA ou 700.000,00 euros, 6% TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 7221/724-60 et sera financé par **fonds propres**;

Considérant que, sous réserve d'approbation, le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

Sous réserve d'approbation de la modification budgétaire

- 1er. D'approuver le cahier des charges N° 2020-1208 et le montant estimé du marché "Ecole de la Sapinière – Aménagement des combles – Sortie de secours", établis par le Service Bâtiments Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 660.377,35 euros HTVA ou 700.000,00 euros, 6% TVAC.
2. De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
3. De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
4. De transmettre cette délibération en double exemplaire à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.
5. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 7221/724-60.
6. Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 mai 2020

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Benoît Thielemans